

La caisse charitable des Jaccard

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 32

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'Étranger, 25 c. la ligne ou son espace.

La caisse charitable des Jaccard.

Le *XIX^e Siècle* publie, sous la signature de son spirituel collaborateur, Paul Ginisty, les curieux détails qui suivent, sur une ancienne institution charitable à Ste-Croix :

« De temps en temps, à certaines dates fixées, dans un village suisse, pittoresquement juché sur la montagne, le bourg de Sainte-Croix, on voit arriver un certain nombre de personnes. Les unes viennent des environs immédiats, d'autres de différents cantons de la Suisse, d'autres de France ou d'Italie. Quelques-unes, même, ont fait un beaucoup plus lointain voyage. Elles sont de conditions diverses, ce qui se reconnaît aisément à leur costume, à leurs bagages, au gîte choisi.

« Le lendemain de leur débarquement dans le village, tous se rendent dans une vieille maison, aux murs massifs, qui, malgré les réparations successives, a gardé son caractère archaïque, et s'enferment là pendant quelques heures.

« Ce défilé de jeunes gens, d'hommes mûrs, de vieillards est fait pour intriguer. On est bien davantage surpris quand on apprend que tous ceux qui pénètrent dans l'antique demeure portent le même nom, le nom de Jaccard.

« L'objet de la réunion est curieux et peut-être unique.

« Quand tous sont entrés, se casant tant bien que mal dans les pièces du rez-de-chaussée de la maison, le plus âgé est porté à une sorte de débonnaire présidence. Il prend une longue liste et se met à la lire: il procède à un « appel ».

« La réponse: « Présent » est fréquente; cependant, parfois, un proche parent de l'appelé répond: « Mort! » ou: « N'a absolument pas pu venir ».

« Quand cette liste est épuisée, un autre assistant monte au bureau improvisé et commence, au milieu de l'attention générale, la lecture des comptes, donnant minutieusement des détails de chiffres.

« Que se passe-t-il donc ?

« En réalité, rien de mystérieux. Mais il s'agit d'une chose intéressante, et l'histoire vaut, je crois, la peine d'être contée. Qui sait s'il n'y aurait pas à en tirer quelque profit ?

« Ce qui provoque cette réunion, c'est que la date est venue d'une des assemblées qui se renouvellent à Sainte-Croix, depuis plus d'un siècle et demi, depuis l'année 1754.

« Ces assemblées qui ont lieu à des époques déterminées, présentent un des plus originaux exemples qui soient de solidarité familiale.

« En cette année 1754, donc, il y avait un vieil homme « banderet », ou magistrat de ce village qui, ayant encore bon pied, bon œil, d'ailleurs, et surtout le cerveau bien lucide, s'avisait d'une idée qui n'était pas banale. Il y réfléchit mûrement, en fit part à ses enfants qui l'approuvèrent, et, un beau matin, prenant la plume, il rédigea l'acte de fondation de la « Caisse charitable des Jaccard », — institution privée qui n'a cessé de prospérer. Cette pérennité de la fondation de l'ancêtre des Jaccard n'est pas peu curieuse.

« Cet acte commençait en ces termes naïfs et touchants, en somme: « L'expérience de tous les siècles nous apprend qu'il n'y a rien de plus inconstant que les choses humaines, ce dont le sage nous assure dans ses leçons et ce dont moi, Pierre Jaccard, banderet de Sainte-Croix, ai eu seul le temps de me convaincre, puisque, par le support de la divine Providence, je touche à ma quatre-vingt-sixième année!...

« Je passe ici quelques formules d'actions de grâces envers le ciel, dont la reproduction n'est pas caractéristique. Mais voici les passages essentiels de ce document :

« Ayant vu, pendant ce temps-là, les meilleures familles tomber dans la misère, et comme Dieu m'a départi une portion des biens de ce monde et m'a béni d'une famille assez nombreuse qui a généralement des établissements avantageux, j'ai vu que la prévoyance exigeait de moi d'engager mes enfants à établir un fonds qui, dans les temps à venir, pourra être une ressource pour leurs descendants qui tomberaient dans la misère. Et, mes dits enfants ayant pris goût à la chose, j'ai résolu de commencer moi-même ladite fondation en contribuant par une certaine somme, qui sera augmentée par les contributions que mes dits enfants et leurs descendants feront. Ce qui fera un fond et formera une société

qui établira des lois tant pour l'administration des capitaux que des intérêts..

« Telle fut l'origine de la « caisse charitable des Jaccard », qui, depuis si longtemps, groupe étroitement, en dépit des hasards des carrières suivies, en dépit de l'éloignement, les membres d'une même famille.

« Le vieux Pierre Jaccard entendait faire œuvre sérieuse: « Le but de la société, écrivait-il encore, n'est point pour des réjouissances et des dépenses frivoles, mais pour assister, avec les revenus, les membres qui éprouveront des revers, comme incendie, perte considérable de bétail, ravines d'eau et autres accidents imprévus, comme aussi ceux qui pourraient tomber dans la pauvreté ».

« C'est ce qui, selon le vœu de cet homme prudent, a eu lieu, en effet. Sauf en certains points, qui sentiraient un peu trop l'ancien temps, les ressources de la caisse continuent à s'alimenter de la façon dont il le prescrivit. Il recommandait, lui, aux Jaccard de Ste-Croix et d'ailleurs, de jouer « de leurs soquebutes et autres instruments de musique », afin d'appliquer les gages qu'ils tireraient de cette occupation à augmenter annuellement le capital.

« Les conditions ne sont plus les mêmes qu'au dix-huitième siècle, en ce qui regarde ce détail; mais, comme par le passé, les Jaccard, où qu'il se trouvent, s'imposent volontairement d'une taxe en cas de mariage, de naissance d'enfants, d'événement heureux, et ils font parvenir cette somme au trésorier nommé par eux dans une de leur réunions.

« Comme par le passé, encore, ils ont une discipline, selon laquelle ils imposent des « tuteurs » à ceux d'entre eux dont la conduite serait scandaleuse ou dénoterait une habitude incapacité.

« Cet exemple d'association familiale n'est-il pas intéressant? Il y a des Jaccard devenus riches; il y en a d'autres pour qui la vie est plus difficile, dont les charges sont plus lourdes, ou que la chance n'a pas favorisés. Mais, grâce à la « caisse charitable » assez bien garnie, aucun des descendants de Pierre Jaccard n'est exposé à tomber dans l'ab-

solue détresse. La société fait des prêts aux parents qui se trouvent embarrassés, assiste ceux qu'une calamité a frappés, fournit une rente à ceux qui n'ont pas pu assurer leurs vieux jours, bref, exerce un rôle bienfaisant dans toutes les occasions prévues. Les archives de cette famille dont les membres, malgré la différence des conditions sociales, ne se perdent jamais de vue, sont tenues avec un soin méticuleux.

« J'avoue que j'ai écouté avec une curiosité vive les détails qu'on m'a donnés sur cette « caisse familiale », qui n'a cessé de fonctionner depuis le siècle dernier, gérée avec une prudence qui lui a permis de faire face à bien des assauts, de retenir sur la pente de l'abîme bien des malheureux pour qui un secours, même minime, fut, à un moment donné, le salut. Et je me demandais pourquoi cette famille, où se comprend si bien la solidarité, n'a guère eu d'imitateurs? »

Mangeons du miel.

La *Chronique agricole* nous dit tant de bien du miel qu'elle nous fait venir l'eau à la bouche, comme Dieu la fit venir aux Hébreux, lorsqu'il leur promit une terre où coulerait le lait et le miel.

Le miel dans l'alimentation, nous dit ce journal, constitue la nutrition sous une des formes les plus concentrées. Les aliments qui nourrissent le corps sans charger l'estomac influent sur la santé physique et sur le bien-être de l'âme.

Pythagore et Démocrite vivaient, dit-on, de pain et de miel, regardant cette alimentation comme devant infailliblement prolonger la vie et entretenir l'esprit dans toute sa vigueur. Le miel est, en effet, par lui-même, éminemment digestif et, par les propriétés qu'il renferme, il aide à la digestion des autres aliments; par là, il facilite le sommeil, qui est le repos du corps et de l'âme. Il se transforme presque tout entier en lymphe et sang: la preuve en est que les abeilles, obligées de manger en hiver pour entretenir la chaleur nécessaire à la colonie, peuvent rester des mois à ingérer, à digérer, sans rien exagérer.

Le miel est fortifiant et rafraîchissant, tandis que le sucre est échauffant. Il est légèrement laxatif et purgatif, du moins pour ceux qui n'en usent pas habituellement; mais cet effet est toujours sans danger.

On consomme le miel en rayons, ou extrait. Le miel en rayon bien présenté est par excellence l'ornement des desserts, dont il devrait faire, et dont il fait, surtout en Amérique et en Angleterre, partie intégrante, comme la poire et le fromage.

Le miel coulé, quoique moins flatteur à l'œil, est préférable au miel en rayon, sous certains rapports, comme effet hygiénique, en ce sens qu'il provient du mélange de miels pris sur un plus grand nombre de fleurs.

Des amateurs usent du miel dans le café noir et le café au lait et en sont très satisfaits.

On fait, au miel, des pains d'épices, des gâteaux, des conserves, des sirops, des liqueurs, etc. En un mot, le miel peut remplacer avan-

tageusement le sucre à peu près en tout, et le sucre ne peut remplacer le miel en rien.

Le miel, comme remède, exerce une influence bienfaisante sur tous les organes intérieurs, la bouche, la gorge, les organes digestifs. Les aphtes de la bouche, chez les enfants, cèdent à l'emploi du miel additionné d'alun ou de borax.

Pour les maux de gorge, on fait d'excellents gargarismes avec de l'eau de sauge bouillie et une cuillerée de miel, plus une cuillerée de vinaigre par tasse.

Les professeurs, les musiciens, tous ceux ou celles qui usent ou abusent de la voix et de la parole, devraient faire un fréquent usage de miel. Par l'acide formique qu'il contient, le miel est efficace contre l'enrouement, la toux, le rhume, la grippe, la bronchite, et comme dérivatif contre l'angine, le catarrhe pulmonaire et l'asthme.

Pour les organes digestifs, le miel, par ses propriétés rafraîchissantes, légèrement laxatives et purgatives, prévient la constipation. Il est très bon contre les inflammations de l'estomac, même de la vessie.

Pour l'usage externe, le miel pétri à chaud avec de la farine de seigle, ou avec des oignons grillés, forme un excellent onguent sur les ulcères.

Les lotions répétées de miel étendu de cinq parties d'eau guérissent l'inflammation des yeux.

Pour le visage et les mains, les cosmétiques et les savons tant vantés ne valent pas les lotions à l'eau de miel.

Un peu de mode.

Le « crépon », triomphant au début de la saison, a fait l'expérience que le règne des favoris est bien éphémère; il est détrôné maintenant et l'alpaga le remplace en attendant pour lui-même la prochaine disgrâce.

Si le crépon eut, pendant un temps, toutes les qualités, on ne lui en reconnaît plus guère aujourd'hui, car toutes appartiennent au mohair. Ce dernier ne réserve à celles qui le portent que d'agréables surprises. Qu'on ne croie pas au moins que le mohair de l'été mil huit cent quatre-vingt quinze ressemble en rien à ces grossiers alpagas qui ne sont bons que pour des faux-ourlets et des doublures.

La mode, en vraie fée qu'elle est, a touché cette étoffe de sa baguette enchantée; elle en a fait un tissu léger, souple, brillant comme de la soie et lui a donné les couleurs les plus tendres, telles que le gris-argent, le gris-bleuet, le gris-poussière, le gris-ardoise, le mordoré, le vieux rose ou rose terre-cuite, etc.

La fée, complétant son œuvre, a joint à cette étoffe, pour rehausser ses perfections, de magnifiques dentelles blanches, sable, biscuit, beurre ou bises.

Il se fait avec cela des robes bien belles et qui ont la capacité de transformer les dames.

La femme paraît destinée à ne plus végéter longtemps sur notre pauvre terre; elle est pourvue d'un appareil

auquel rien ne manque, semble-t-il, qu'un vent favorable pour la transplanter dans les sphères éthérées. La mode lui permet de donner à sa jupe, dans le bas, de sept à treize mètres de tour; il y a des ballons qui n'en mesurent pas davantage et qui n'ont pas la chance d'avoir des ailes de rechange.

Ces dames, par contre, en sont richement pourvues; elles ont premièrement la maîtresse-aile, celle du bas de la jupe à laquelle on refuse de donner son véritable nom de crinoline; secondement, les ailes proprement dites, la gauche et la droite, celles qui, en cas d'ascension, seraient particulièrement chargées d'effectuer le transport; troisièmement, les ailes supplémentaires, qui serviraient en cas d'accident ou d'avaries: ce sont celles de derrière qui paraissent plantées dans la nuque; celles-ci sont massées sur un espace d'environ douze centimètres et sont construites avec une quantité incroyable de matériaux. On y remarque de petits collets auxquels sont adjoints d'énormes bouillons de mouseline de soie, des flots de volants plissés et des gerbes de coques faites en rubans.

A tout cet assemblage, viennent s'ajouter des bottes de fleurs, d'immenses boucles et de longs bouts flottants, tout cela formant un rempart qui dépasse les oreilles et derrière lequel disparaît la tête.

Chaque fois que je rencontre une dame dissimulée sous cet assemblage d'ailes de toutes espèces, je suis tentée de lui dire: « Au revoir, madame, bon voyage! »..... et de regarder en l'air.

Les messieurs, paraît-il, n'ont rien de la nature des anges, car il ne leur pousse point d'ailes à eux; la mode les laisse bien tranquilles et si elle s'est occupée d'eux cette année, c'était à propos de leurs cannes. Elle leur a recommandé, dans un article spécial, de les choisir fines et élégantes, leur disant que pendant la saison on jugerait du bon goût d'un homme d'après sa canne. A part cela, toute liberté leur était donnée de s'habiller comme bon leur semblait, ce qui fait qu'après tout, il n'est pas si difficile de se soumettre à la mode: que les dames aient de grandes ailes et les messieurs de jolies cannes et tout le monde sera content.

ALICE.

Horoscopes.

On sait qu'on désigne sous ce nom l'observation des astres au moment de la naissance de quelqu'un, observation par laquelle les astrologues prétendaient connaître à l'avance tout ce qui devait lui arriver dans le cours de la vie.

Voici, par exemple, quelques curieux horoscopes tirés de l'*Histoire du Messager boiteux de Berne et Vevey*, éditée par MM. Klausfelder frères, et dont la lecture est des plus attrayantes, par la